

**Pôle Education, Université,  
Culture, Sports et Transports**

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2016 - 862

**ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**de TARN-ET-GARONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur SOHIER en date du 21 avril 2016

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au Musée des Arts de la Table par Monsieur Francis SOHIER, Porte de Lecture, 82340 Auvillar, constitué d'une assiette en faïence fine à décor de paysage dans le goût de Delft, fin XIXe s. d'une assiette en porcelaine à décor imprimé de roses et paniers de fruits, Limoges, Lanternier, années 1920, d'une soupière à décor de chromos, années 1960, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 16 juin 2016

Le Président,